



Appel de demandes 2017

Introduction

Autism Speaks Canada est fière d'octroyer, par l'entremise de son programme de subventions communautaires pour services à la famille (SCSF) appuyé par Toys "R" Us et Babies "R" Us, des fonds aux fournisseurs de services du Canada qui se consacrent au domaine de l'autisme. Le but de ces subventions est d'offrir du soutien à ces fournisseurs afin d'accroître leur capacité à aider les personnes et les familles aux prises avec les troubles du spectre autistique (TSA). Les projets sont sélectionnés par l'entremise d'un processus d'examen incluant un groupe communautaire formé de personnes atteintes de TSA, de membres de la famille, d'amis, de fournisseurs de services et de chercheurs experts de différentes régions du pays.

Depuis 2010, 3.4 millions de dollars ont été octroyés à plus de 200 organismes canadiens afin d'augmenter leur capacité par la création, l'expansion et le développement de programmes appuyant les personnes atteintes de TSA et leurs familles.

Les SCSF sont vouées à l'amélioration des services, afin d'améliorer la qualité de vie des individus atteints d'autisme et leur famille en agissant localement et en pensant nationalement. En se basant sur les besoins actuels, le programme de SCSF :

- invite à la collaboration,
- facilite l'innovation,
- encourage la reproduction de programmes,
- établit le libre partage de ressources, d'apprentissages et de pratiques

Pour ce faire, Autism Speaks Canada se concentrera sur deux volets de financement clés. Chacun de ces deux volets sera de nature collaborative : chaque demande de subvention devra donc être faite conjointement par au moins deux (2) organismes. Il y aura donc :

- i. Les subventions pour l'innovation
- ii. Les subventions pour la reproduction.

Les subventions pour l'innovation

Les subventions pour l'innovation ont pour but de promouvoir la coopération et les partenariats dans le but de favoriser les approches novatrices de prestation de services. Le montant maximal de chaque subvention est de 40 000 \$. Chaque subvention sera octroyée à un projet auquel participent au moins deux organismes. Tous les organismes partenaires doivent jouer un rôle actif et assumer des responsabilités importantes dans la création du programme, sa mise en œuvre et son évaluation.

Admissibilité

Les demandes de subventions pour la reproduction doivent être soumises par deux (2) organismes au minimum. L'un des organismes doit être nommé comme responsable principal du projet. Cet organisme principal doit être un organisme de bienfaisance enregistré au Canada. Le groupe d'organismes partenaires de la demande peut comprendre des fournisseurs de services, des chercheurs, des

établissements d'enseignement, des ministères ou municipalités, des professionnels, des établissements de santé et des entreprises.

Domaine d'intérêt

Les subventions pour l'innovation seront décernées à des propositions visant à mettre au point des solutions uniques de prestation de services en vue de combler les besoins des personnes atteintes de TSA au Canada. Elles sont remises aux programmes pour les aider à fournir les services, à évaluer le programme et à démontrer son impact au sein de la collectivité. Les projets doivent mettre l'accent sur le renforcement de la capacité à établir des pratiques prometteuses et à offrir des services fondés sur des données probantes. Les projets financés permettront d'améliorer les méthodes de prestation de services dans d'autres collectivités du pays.

Les subventions pour la reproduction

Le but des subventions pour la reproduction consiste à multiplier le nombre de programmes fondés sur les données probantes offerts au Canada à l'intention des personnes atteintes de TSA. Le montant maximal de chaque subvention est de 40 000 \$. Chaque subvention sera octroyée à un projet auquel participent au moins deux organismes. Tous les organismes partenaires doivent jouer un rôle actif et assumer des responsabilités importantes dans la création du programme, sa mise en œuvre et son évaluation.

Admissibilité

Les demandes de subventions pour la reproduction doivent être soumises par deux (2) organismes au minimum. L'un des organismes doit être nommé comme responsable principal du projet. Cet organisme principal doit être un organisme de bienfaisance enregistré au Canada. Le groupe d'organismes partenaires de la demande peut comprendre des fournisseurs de services, des chercheurs, des établissements d'enseignement, des ministères ou municipalités, des professionnels, des établissements de santé et des entreprises.

Domaine d'intérêt

Les subventions pour la reproduction seront décernées à des propositions visant à élargir la portée des services fondés sur les données probantes, ce qui pourrait comprendre l'expansion d'un site dans une nouvelle collectivité ou un nouveau groupe de population, l'adoption d'un programme d'un autre fournisseur de services et la mise en œuvre d'un réseau en étoile. Elles sont remises aux programmes pour les aider à fournir les services, à évaluer le programme et à démontrer son impact au sein de la collectivité. Les projets doivent mettre l'accent sur le renforcement de la capacité à établir des pratiques prometteuses et à offrir des services fondés sur des données probantes. Les projets financés permettront d'améliorer les méthodes de prestation de services dans d'autres collectivités du pays.

Autres renseignements concernant l'étude des demandes :

- Les fonds peuvent être accordés en vue de soutenir de nouveaux projets ou la reproduction d'un modèle de plan de cours ou de programme.
- Autism Speaks Canada attache une attention particulière au produit final et aux éléments livrables qui profiteront à la communauté de l'autisme dans son ensemble, et non pas juste aux participants du programme. Les éléments livrables comprennent les études de cas, les manuels et les plans de cours qui seront partagés avec le grand public par l'entremise du site Web d'Autism Speaks Canada. Ceux-ci doivent également inclure l'information nécessaire à la diffusion, à la reproduction, et à l'agrandissement du projet.
- Tous les renseignements pertinents d'une demande doivent être inscrits sur le formulaire de proposition. Les renseignements d'appoint (rapports annuels, lettres de soutien, etc.) ne seront pas pris en considération dans le processus d'évaluation.
- Toutes les subventions sont pour une durée d'un an. Aucune subvention pluriannuelle ne sera accordée.
- Les subventions communautaires pour services à la famille d'Autism Speaks Canada **ne financent pas de projets de recherche scientifique**. Pour en savoir davantage sur les occasions de financement pour la recherche scientifique, communiquez directement avec Autism Speaks Canada au familyservices@autismspeakscan.ca.
- Un même organisme peut soumettre un maximum de cinq (5) demandes auxquelles il participe, que ce soit à titre de responsable principal ou de partenaire.

RESTRICTIONS

Les subventions communautaires pour services à la famille ne peuvent être utilisées pour les éléments suivants :

- les coûts d'exploitation généraux des organismes établis;
- les technologies de soutien telles que les iPad, iPod, Smart Boards, etc.;
- les salles Snoezelen;
- les bourses d'études aux participants visant à financer les coûts de scolarité;
- les frais de scolarité ou d'inscription et de participation;
- la participation individuelle ou en famille à des programmes personnels;
- la participation à des conférences des membres du personnel;
- les aliments et rafraîchissements pour les activités et événements liés au programme;
- le salaire du personnel administratif et des travailleurs sous contrat qui ne fournissent pas directement des services aux personnes atteintes d'un trouble du spectre autistique;
- le salaire des membres du personnel actuels, sauf s'ils doivent faire des heures de travail supplémentaires afin d'offrir des services directs dans le cadre du programme financé;
- la dotation ou la réduction des dettes;
- les activités de collecte de fonds;
- les projets donnant lieu à des recettes pour l'organisme;
- les initiatives de défense des intérêts.

ÉTAPES POUR LA SOUMISSION DE PROPOSITION

Le programme des subventions communautaires pour services à la famille fonctionne à l'aide d'un nouveau système de demande en ligne. Les organismes peuvent présenter une demande en utilisant notre [système de demande en ligne](#). L'organisme qui crée le compte sera inscrit comme responsable principal de la proposition soumise. Cet organisme principal doit avoir un numéro d'organisme de bienfaisance enregistré. La personne-ressource inscrite dans la demande n'a pas à être associée à l'organisme principal. Une fois que vous aurez créé le compte de votre organisme, vous aurez l'occasion de faire une demande de subvention pour l'innovation ou pour la reproduction.

Tous les demandeurs intéressés doivent soumettre un formulaire de lettre d'intention au plus tard le 02 juin 2017 afin que leur demande soit prise en compte. Si vous éprouvez des difficultés à présenter une demande en ligne, écrivez au fscgrants@autismspeakscan.ca.

Vous serez avisé de l'état de votre demande une fois que nous aurons lu votre lettre d'intention. Dans l'avis que vous recevrez, il vous sera indiqué si vous devez présenter une demande complète ou non. Si l'on vous invite à soumettre une proposition complète, nous devons la recevoir avant le 30 juin 2017.

Les décisions relatives à l'octroi des subventions seront prises en décembre 2017; c'est également à ce moment que des avis seront envoyés.

**SI VOTRE LETTRE D'INTENTION EST REJETÉE,
IL EST INUTILE DE POURSUIVRE LE PROCESSUS DE DEMANDE.**